

Communiqué final:

Feuille de route de Dar es Salaam sur la réalisation des engagements de N'gor en matière de sécurité de l'eau et d'assainissement en Afrique

PREAMBULE

- a. **Suite à** la 10^{ème} Session Ordinaire du Conseil des ministres Africains chargés de l'eau tenue du 15 au 22 juillet 2016 à Dar es Salaam, en République Unie de Tanzanie;
- b. **Rappelant** la Vision Africaine de l'eau à l'horizon 2025 qui stipule 'une *Afrique où les ressources en eau sont gérées et utilisées de manière équitable et durable pour la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale et la protection de l'environnement*
- c. **Rappelant aussi** les aspirations et engagements endossés par l'Agenda de l'Afrique à l'horizon 2063 qui vise une utilisation optimale des ressources pour atteindre une véritable transformation socioéconomique; la Déclaration de Sharm el-Sheikh par les Chefs d'Etat (Assembly/AU/Decl.1(XI)) pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique; la Déclaration ministérielle de Tunis en 2008 sur l'eau pour la sécurité en vue du développement socioéconomique de l'Afrique; la Déclaration de Sirte en 2004 (Ex/Assembly/AU/Decl.1(II)) sur l'eau et l'énergie et l'agriculture et enfin la Déclaration de N'gor en 2015 sur la sécurité de l'eau et l'assainissement

Aussi

- d. **Tout en reconnaissant** les efforts de l'Afrique pour traduire les actions inachevées des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) en des programmes d'action dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD)
- e. **Tout en réaffirmant** l'engagement et l'ambition politique déclinée dans l'Agenda à l'horizon 2030, notamment l'ODD 6 qui vise à «garantir la disponibilité des ressources en eau et une gestion durable de celles-ci et de l'assainissement pour tous» et les objectifs connexes
- f. **Conscients** du rôle central de l'eau dans la réalisation de l'Agenda 2030, notamment sur l'augmentation de la demande pour les besoins agricoles et énergétiques due à la croissance démographique et au développement économique
- g. **Reconnaissant que** l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont les facteurs essentiels au développement économique et humain et à un cadre de vie sain
- h. **Tout en saluant** l'accord de Paris sur le changement climatique et le rôle central
- i. **Conscient de la** nécessité de développer des stratégies de financement détaillées et durables pour la sécurité de l'eau, sur la base du tarif de l'eau, les taxes et transferts, ainsi que les investissements des sociétés et ménages
- j. **Se référant** aux principes acceptés au niveau mondial, aux cadres légaux et aux bonnes pratiques en matière de gestion transfrontalière des ressources en eau, aux approches en matière de sécurité de l'eau, d'alimentation et d'énergie.
- k. **Rappelant** l'impérieuse nécessité de traduire rapidement en actes les engagements politiques, notamment au niveau communautaire
- l. **Convaincu des** liens étroits entre d'une part, la transparence et la bonne gouvernance et d'autre part, un meilleur accès aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement
- m. **Rappelant** la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des engagements et décisions de haut niveau
- n. **Fondé** sur d'une part, le rapport 2015 *sur l'eau et l'assainissement en Afrique* soumis à l'Assemblée de l'UA sur l'accélération de l'atteinte des objectifs en eau et assainissement en Afrique; et d'autre part, les conclusions de la 6^{ème} Semaine Africaine de l'Eau dont le thème est la « réalisation des ODD sur la sécurité de l'eau et l'assainissement»

VISION

Toujours engagés à la Vision Africaine de l'eau 2025, **nous, Conseil** des ministres de l'AMCOW, réuni dans le cadre de la 6eme Semaine Africaine de l'Eau à Dar es Salaam, en République Unie de Tanzanie, prenons l'engagement de réaliser des progrès sur la sécurité de l'eau et l'assainissement, conformément à l'Agenda 2030 en:

- améliorant l'efficacité, la transparence, la redevabilité, faisant face aux inégalités, assurant l'intégrité dans nos institutions sectorielles pour des services durables et créer un environnement favorable aux investissements
- renforçant les processus de suivi et de rapportage avec un accent particulier sur les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées
- intégrant l'agenda de l'eau, l'assainissement et le changement climatique pour améliorer les avantages sanitaires et nutritionnels, promouvoir la résilience des communautés et protéger les écosystèmes

Nous nous engageons dans les domaines suivants:

I. Politiques et Stratégies: assurer une cohérence dans la mise en œuvre de nos politiques et stratégies conformément à l'Agenda 2030 à travers entre autres:

- a. une fourniture décentralisée des services;
- b. une gestion efficace des ressources pour garantir la sécurité de l'eau, l'énergie et l'alimentation;
- c. genre, équité genre et inclusion sociale;
- d. des conditions améliorées en santé et nutrition;
- e. création d'emplois, notamment au profit des jeunes et des femmes;
- f. intégration régionale et transfrontalière

II. Gouvernance: renforcer la transparence, la redevabilité et l'intégrité dans nos secteurs à travers:

- a. un environnement permettant la participation des citoyens et de la société civile dans les processus de conception des politiques, de planification et de suivi
- b. comptabilisation des contributions financières pour assurer une allocation efficace des ressources et une fourniture durable des services toute la durée du cycle de vie des investissements.
- c. privilégiant la complémentarité des institutions, initiatives actuelles et futures pour éviter les double-emplois et excès.

III. Financements: allouer les ressources nécessaires à la hauteur du rôle central que jouent la sécurité de l'eau et l'assainissement dans l'agenda 2030.

- a. accroître continuellement les budgets alloués et renforcer la mobilisation des ressources nationales au profit du secteur de l'eau et l'assainissement en général
- b. poursuivre de manière active la recherche de mécanismes novateurs de financement et créer des cadres favorables tels que le développement de projets susceptibles de financement.
- c. tirer profit des sources et mécanismes de financement qui existent, émergent, sont nouveaux comme le Fond Vert pour le climat, la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), l'Initiative pour l'assainissement et l'approvisionnement en eau (RWSSI), le Fond bleu, les facilités de financement du secteur privé telles que les Banques Africaine de Développement et d'investissement, Africa 50, etc.
- d. mobiliser les ressources y compris les contributions des Etats en vue d'assurer la viabilité financière de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), l'Initiative pour l'assainissement et l'approvisionnement en eau (RWSSI).

IV. Suivi: renforcer (en collaboration avec les Communautés Economiques Régionales) le cadre adopté sur les processus de planification, de suivi et de rapportage transparents, fondés sur des données accessibles, exactes et désagrégées pour permettre le suivi au niveau national, régional et mondial; évaluer les progrès sur l'atteinte des ODD et les engagements dans le secteur de l'eau en Afrique. Cela se fera à travers:

- a. un renforcement continu des capacités de l'AMCOW lui permettant de suivre la mise en œuvre des engagements politiques.
- b. étendre les revues inter pays, l'apprentissage et partage des connaissances du secteur

V. Eau de boisson: dans les allocations et plans conjoints du secteur, prioriser l'accès à l'eau potable de boisson des personnes pauvres et marginalisées (dont les femmes et les enfants) et améliorer la gouvernance et la mise en œuvre des projets et programmes à travers des partenariats noués avec la société civile et le privé pour assurer la continuité du service de l'eau

VI. Assainissement: augmenter, de manière significative l'allocation de ressources financières et techniques en faveur de l'assainissement et l'hygiène, conformément à la Déclaration de N'gor; renforcer le leadership des institutions en charge de l'assainissement des villes et communautés par des solutions et technologies appropriées, mais aussi des financements adéquats pour toute la chaîne d'assainissement dans les ménages et les institutions.

VII. Hygiène: AMCOW et les gouvernements nationaux devront désormais assurer une plus grande visibilité et attention à l'amélioration de l'hygiène

VIII. Eaux usées: suivre l'approche holistique qui lie gestion des eaux usées à la production dans la planification et la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement à tous les niveaux, surtout dans les villes africaines.

IX. Gestion des ressources en eau transfrontalières: créer et renforcer les organisations de bassins transfrontaliers pour atteindre la sécurité de l'eau à travers:

- la viabilité financière;
- des systèmes efficaces et efficaces de gouvernance qui encouragent la coopération et la communication
- une planification fondée sur des évidences.

X. Changement climatique: ressortir le rôle crucial de l'eau et l'assainissement dans la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur la réduction et l'adaptation des impacts du changement climatique en

- a. intégrant les aspects de variabilité et de changement climatique par une gestion des ressources en eau qui tient compte de la vulnérabilité climatique
- b. investissant pour l'obtention de données et informations climatiques et hydro météorologiques fiables dans la durée
- c. tenant compte de la nécessité de renforcer les capacités en matière de développement des projets dans les institutions africaines
- d. mettant en œuvre des solutions souples et irréfutables

XII. Renforcement des capacités: renforcer de manière continue les capacités au niveau individuel, organisationnel et institutionnel des secteurs de l'eau pour garantir une mise en œuvre, un fonctionnement et une gestion durable des investissements du secteur

XII. Divers

- a. Allouer du temps pour plus de partage des connaissances et des rapports des pays lors de la Semaine Africaine de L'Eau pour assurer le suivi et le bilan des engagements à tous les niveaux.
- b. La 10e session ordinaire du Conseil des ministres africains chargés de l'eau a décidé d'élire la République Unie de Tanzanie comme Président de l'AMCOW pour la période 2016-2018. Les pays suivants ont été élus vice-présidents de l'AMCOW dans leurs régions respectives: Egypte (Afrique du nord); République Centrafricaine (Afrique centrale) Liberia (Afrique de l'Ouest); Soudan du Sud (Afrique de l'est) et le Swaziland (Afrique australe)

- c. Par ailleurs, le Conseil des ministres a nommé le docteur Canasius KANANGIRE en sa qualité de secrétaire exécutif de l'AMCOW pour un mandat de quatre ans (2016-2020).
- d. La 7^{ème} Semaine Africaine de l'Eau et la 11^{ème} session ordinaire (Assemblée Générale) du Conseil des ministres africains chargés de l'eau auront lieu à Libreville au Gabon en 2018.

Fait à Dar es Salaam le 23 juillet 2016

S. E. Ingr. Gerson H. LWENGE
Président de l'AMCOW